



2025 DFPE 6 – Subventions (82 000 euros) - et conventions - à sept associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En avril 2022, l'APUR a rendu publiques les conclusions d'une étude menée en 2021 sur les attentes des familles parisiennes. L'enquête réalisée auprès de plus de 3 000 parents dans le cadre de cette étude, a permis de mettre en lumière notamment leur besoin de bénéficier d'aide pour les accompagner dans leur rôle de parents, sur des sujets de préoccupations pour lesquels ils ne trouvent pas suffisamment de réponses.

La Ville de Paris et la CAF ont souhaité renforcer et rendre plus accessible l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Pour cela, la Direction des Familles et de la Petite Enfance a lancé en 2022 un appel à projets « Parentalité à l'ère du numérique » : 32 projets ont été déposés et 7 projets ont été votés au Conseil de Paris d'octobre 2022. Cela s'inscrit par ailleurs dans la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique (SPIN) n°2, portée par la Direction des Solidarités.

Pendant l'année scolaire 2024-25, la Ville de Paris a poursuivi son soutien à 9 projets. Les 9 projets retenus se répartissaient entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris. Ils ont permis à des parents parisiens d'avoir accès à des ressources pour accompagner leur enfant, quel que soit son âge, face à l'ensemble des enjeux numériques.

Ainsi, sur l'année scolaire, 204 ateliers collectifs ont été réalisés : environ 1 270 parents y ont participé, auxquels 177 professionnels et 328 enfants peuvent être ajoutés. De plus, 15 webinaires en visioconférence ont réuni 542 adultes (parents et professionnels) ; en prenant en compte les « replays », il convient d'ajouter 2 000 personnes. Enfin, un réseau social Whatsapp d'entraide entre parents a été créé et a mobilisé 126 parents et 16 « aidants ».

Ce réseau social, ces ateliers et ces webinaires ont donné aux parents participants des clés pour accompagner leur enfant dans la découverte et l'utilisation des écrans, dans l'équilibre des activités menées, dans la prise en compte des risques que les écrans peuvent représenter et dans le décryptage des informations numériques. Ils ont également aidé les parents à maîtriser des objets numériques actuels pour leur permettre de définir leur propre cadre éducatif.

Les partenariats créés pour mettre en place ces actions sont de plus en plus nombreux et variés (écoles, collèges, bibliothèques, Centres Paris Anim, de nombreuses structures sociales, etc.), ce sujet trouvant un fort écho chez les professionnels.

Les associations ont toutes participé à la poursuite de la dynamique sur la parentalité numérique, aussi bien au niveau de tout Paris qu'au niveau de l'arrondissement. Elles se sont largement impliquées pour l'événement d'envergure en mai, porté par la Ville de Paris avec de nombreux partenaires locaux et nationaux : « *Mon enfant et les écrans : Bien vivre le numérique en famille* ». La grande majorité d'entre elles a tenu un stand pour présenter son travail et ses outils lors du Forum pour les professionnels de mars dernier.

Les 8 projets, portés par 7 associations, qu'il est proposé de retenir pour l'année scolaire 2025-26, s'inscrivent dans la continuité des projets 2024-25, avec une dynamique de poursuite de la recherche d'une offre adaptée aux besoins et de développement de nouveaux partenariats. La CAF poursuit par ailleurs son accompagnement des projets. Les projets proposés sont aussi des outils pour accompagner l'actualité nationale sur ce sujet, comme par exemple le nouveau décret du 3

juillet 2025, qui interdit officiellement les écrans dans tous les lieux d'accueil des jeunes enfants, pour protéger les enfants de moins de trois ans des risques des écrans sur leur développement.

Les 8 projets proposés se répartissent entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris :

- L'association Kocoya ThinkLab propose 2 actions :

La première action s'intitule « Parcours parentalité numérique – Paris 14^e » : le projet s'inscrit dans la continuité des années précédentes, en capitalisant sur les supports développés. Il vise les parents d'enfants scolarisés dans le 14^e arrondissement en leur proposant 3 rencontres adaptées à leur cycle. Certaines rencontres seront organisées avec l'association Florimont. Sur l'année 2024-25, 14 rencontres (cafés des parents, café-débat animé par un coach-parental puis échange parents/enfants dans un format ludique) ont été organisées au sein de 5 établissements du 14^e arrondissement avec l'association Florimont, réunissant 123 parents sur l'ensemble des sessions.

La seconde action s'intitule « La famille dans un monde connecté – Parcours parentalité numérique – Paris 6^e, 7^e, 15^e, 16^e et 17^e » : le parcours comporte 5 étapes grâce à un partenariat avec la CNIL. Il est structuré pour accompagner et faire progresser les participants sur l'utilisation éthique et responsable du numérique. Le programme alterne entre 2 sessions réservées aux parents et 3 sessions « parents-enfants ». Il s'agit de proposer 7 parcours de 5 séances au sein de 7 écoles afin de toucher 8 à 12 personnes par atelier. La principale évolution du projet cette année est de l'étendre aux 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Sur l'année 2024-25, 35 séances dans les écoles élémentaires des 15^e, 16^e et 17^e, avec des parents d'élèves, ont été réalisées, réunissant 218 adultes (et 170 enfants).

- L'association L'Eternel Solidaire (19^e) propose l'action « Educ'num : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique ».

Il s'agit de proposer des ateliers, dans la continuité des actions des 3 dernières années scolaires, aux parents confrontés à des difficultés sur la parentalité numérique, sous forme de modules de formation, d'ateliers parents-enfants dans leur tiers-lieu, et d'interventions hors-les-murs (dans des écoles principalement). Ce projet vise de manière inconditionnelle les parents d'enfants de 0 à 6 ans du quartier prioritaire de la politique de la ville Danube-Solidarité-Marseillaise, mais également l'ensemble des parents du 19^e arrondissement.

Sur 2024-25, diverses actions ont eu lieu, qui ont réuni environ 170 adultes et 130 enfants (présence lors de 2 forums, animation d'un atelier de prise en main de l'ENT, une exposition, 18 activités « roues sans écran »).

- L'association Reconnect (multi sites) propose l'action « Ateliers d'aide à la e-parentalité pour les familles parisiennes hébergées en structures sociales ».

L'association prévoit de continuer à proposer aux parents hébergés dans les structures sociales partenaires (CHU, CHRS, hôtels sociaux et Centres sociaux) des ateliers portant sur la maîtrise des outils numériques utilisés par les enfants et les adolescents ainsi que sur les risques que peut représenter l'usage des écrans. Une vingtaine d'ateliers est prévue.

Sur 2024-25, l'association a réalisé les 20 ateliers prévus, avec 10 partenaires : ces actions ont réuni 104 personnes.

- L'association CITHéA (15^e arrondissement et tout Paris) propose son action « Parentalité à l'ère du numérique ».

Une première action intitulée « *Ta mise à jour numérique* » se déclinera sous la forme de 30 sessions de webinaires autour d'une thématique ou d'une actualité en lien avec la parentalité numérique. Une deuxième action prendra la forme de 5 événements ludiques et immersifs sur Paris avec des ateliers de sensibilisation par le jeu (jeux immersifs, tournois familiaux, jeux de rôle, etc.) à l'Atelier des Familles du 15^e et avec d'autres partenaires parisiens. Une troisième action intitulée « *En ligne de tension* » prendra la forme d'un théâtre-forum, à partir de saynètes représentant des situations de tensions autour du numérique en famille.

En 2024-25, 10 actions en présentiel et 15 webinaires ont été menés. L'association a également mis au point un jeu immersif sur le cyberharcèlement. Les thèmes abordés lors des ateliers et webinaires ont été multiples et au plus près des demandes des familles (« les amis virtuels », sexualité, l'information sur les réseaux sociaux, bonnes pratiques numériques, cyberharcèlement, jeux vidéo, jeunes enfants), en associant de nombreux partenaires. Les ateliers en présentiel ont permis de réunir 239 adultes (dont 118 parents) ; 542 personnes ont pu assister les webinaires (et 1 564 personnes ont vu les replays).

- **L'association WeTechCare (tout Paris) propose son action « Accompagner les parents à l'ère du numérique ».**

L'objectif du projet est de poursuivre l'action initiée en 2022 qui était de sensibiliser les parents parisiens aux enjeux de la parentalité à l'ère du numérique d'une part grâce aux réseaux sociaux et d'autre part, via l'animation de webinaires thématiques. L'évolution de l'année 2023-2024 avait été l'information massive des parents via des campagnes Facebook et l'animation d'événements avec des experts. La nouvelle évolution de 2024-2025 a été de mettre en place une communauté Whatsapp avec un chat d'aidants qui permettait de développer les interactions, de répondre directement aux questions que se posent les parents et de les orienter vers les lieux ressources. Pour ce nouveau projet 2025-2026, l'association souhaite pérenniser et amplifier le groupe Whatsapp.

En 2024-25, la communauté en ligne sur le réseau social Whatsapp a donc été créée : ont eu lieu un accompagnement de 126 parents (sur un objectif de 200) et une mobilisation et formation de 16 aidants (sur un objectif de 20). Les campagnes de sensibilisation ont permis quant à elles de toucher près de 190 000 parents (sur un objectif de 200 000).

- **L'association Slashfit (SF) (13e) propose son action « projet local numérique et e-parentalité ».**

Ce projet s'articule autour de trois axes, représentant 90 actions. Il s'agit tout d'abord de proposer des événements ludiques parents-enfants, sur les thèmes du numérique et du jeu. Ces événements, qui pourront être organisés en collaboration avec la ludothèque Denise Garon, le seront au sein du futur local mentionné ci-après ou « hors-les-murs » afin de toucher les publics plus éloignés. Il s'agit aussi de conseiller les familles via des temps collectifs (sous forme de café-débat) et des temps individuels. Enfin, l'association proposera des formations à destination des professionnels ou parents sur les thématiques relatives au numérique (bases de l'utilisation, culture du numérique, bonnes pratiques en famille et pour les enfants, utilisation des plateformes, jeux vidéo, etc.).

L'association est lauréate du projet « *Embellissons la galerie Dunois* » du budget participatif 2024 pour financer des travaux d'aménagement du local dont le début des travaux est prévu pour l'automne 2025.

En 2024-25, les actions se sont donc déroulées hors-les-murs chez des partenaires (écoles, crèches, centre maternel, centres Paris Anim, Lieux d'Accueil Enfants Parents, centres sociaux et espaces de vie sociale). 85 séances ont été réalisées, qui ont réuni 550 adultes dont 497 parents et 53 professionnels.

- **L'association Florimont (14e) propose son action « Nos enfants et les écrans 2025-2026 »**

En complément des actions menées avec Kocoya dans le projet « Parcours pour la parentalité numérique- 14e », l'association Florimont organisera des rencontres dans des écoles, de la maternelle au collège, situées dans le quartier prioritaire Porte de Vanves, le quartier Plaisance-Pernety et le « quartier populaire » de la Porte d'Orléans.

L'association propose des cafés des parents et des ateliers parents-enfants de la maternelle au collège afin d'offrir des temps d'échanges informels et de partage d'expériences et de ressources. En outre, l'association propose dans le cadre de ses ateliers un théâtre-forum déjà expérimenté avec la compagnie A l'Affût. Cet atelier permet un partage d'expériences et d'idées autour de l'éducation numérique entre parents et enfants. Par ailleurs, l'utilisation d'un robot pédagogique permettra aux enfants de se familiariser avec la robotique de façon ludique et interactive. Enfin, un jeu de société pédagogique sur les grands enjeux numériques destiné aux 8 – 15 ans est en cours de création avec la ludothèque Ludido gérée par Florimont.

En 2024-25, l'association est intervenue via un café des parents (avec possibilité de garde pour leurs enfants grâce à leur ludothèque) ayant réuni 5 parents avec 7 enfants et 3 ateliers parents-enfants ayant réuni 20 parents et 21 enfants, ainsi que 3 assistantes maternelles. Par ailleurs, ont eu lieu 8 accompagnements individuels de familles, principalement dans les collèges.

*

Compte tenu de l'impact positif attendu de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, Mesdames, Messieurs, au titre de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, dans le cadre de l'exercice 2025, des subventions à ces 7 associations pour un montant global de 82 000 € selon la répartition suivante :

1. Association Kocoya ThinkLab : 15 500 € pour ses deux projets soit :
 - a. 10 500€ pour l'action « Parcours parentalité numérique – Paris 14e »
 - b. 5 000€ pour l'action « La famille dans un monde connecté – Parcours parentalité numérique – Paris 6e, 7e, 15e, 16e et 17e »
2. Association L'Eternel Solidaire, pour son projet « Educ'num : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique » : 7 000 €
3. Association Reconnect pour son projet « Ateliers parentalité numérique pour les familles parisiennes hébergées en structures sociales » : 6 000 €
4. Association CITHéA pour son projet « Parentalité à l'ère du numérique » : 20 000 €
5. Association WeTechCare pour son projet « Accompagner les parents à l'ère du numérique » : 10 000 €
6. Association Slashfit (SF) pour son projet « projet local numérique et e-parentalité » : 20 000 €
7. Association Florimont pour son projet « Nos enfants et les écrans 2025-2026 » : 3 500 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2025 DFPE 6 – Subventions (82 000 euros) - et 4 conventions - à sept associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 7 au 10 octobre 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de conventions.

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association KOCOYA ThinkLab ayant son siège social 113 bis, rue de la Tour (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de **15 500 euros** est allouée à l'association KOCOYA ThinkLab (N° tiers PARIS ASSO : 187150) selon la répartition suivante :

- pour son action d'accompagnement des parents à l'ère numérique dans le 14e arrondissement :
10 500 euros (N° de dossier : 2025_10611) ;
- pour son action d'inclusion numérique dans les 6e, 7e, 15e, 16e et 17e arrondissements : 5 000 euros (N° de dossier : 2025_11039).

Article 3 : Une subvention de **7 000 euros** est allouée à l'association L'Eternel Solidaire pour son action d'accompagnement des parents à l'ère numérique dans le 19e arrondissement (N° tiers PARIS ASSO : 189232, N° dossier : 2025_11020).

Article 4 : Une subvention de **6 000 euros** est allouée à l'association RECONNECT pour son action d'accompagnement à l'ère numérique des familles parisiennes hébergées en structures sociales sur tout Paris (N° tiers PARIS ASSO : 138841, N° dossier : 2025_10335).

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement Famille et Professionnel – CITHéA ayant son siège social 43, rue de Charenton (12e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 6 : Une subvention de **20 000 euros** est allouée à l'association Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement Famille et Professionnel – CITHéA pour son action d'accompagnement des parents à l'ère numérique dans le 15e et sur tout Paris (N° tiers PARIS ASSO : 88041, N° dossier : 2025_10800).

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association WETECHCARE ayant son siège social 71, rue Archereau (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 8 : Une subvention de **10 000 euros** est allouée à l'association WETECHCARE pour son action d'accompagnement des parents à l'ère numérique sur tout Paris (N° tiers PARIS ASSO : 200711, N° dossier : 2025_11305).

Article 9 : Une subvention de **3 500 euros** est allouée à l'association Florimont pour son action d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans le 14e arrondissement (N° tiers PARIS ASSO : 12706, N° dossier : 2025_10430) ;

Article 10 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association SLASHFIT (SF) ayant son siège social 74, rue de la Chapelle (18e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Article 11 : Une subvention de **20 000 euros** est allouée à l'association Slashfit (SF) pour son action de local numérique et d'e-parentalité dans le 13e arrondissement (N° tiers PARIS ASSO : 186990, N° dossier : 2025_00674) ;

Article 12 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2025 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris
Anne Hidalgo